

GARANTIE

Les produits NAPOLÉON sont fabriqués conformément aux normes strictes du certificat d'assurance de qualité mondialement reconnu ISO 9001 : 2008.

Les produits NAPOLÉON sont conçus avec des composants et des matériaux de qualité supérieure, assemblés par des artisans qualifiés qui sont fiers de leur travail. Une fois assemblé, chaque appareil est soigneusement inspecté par un technicien qualifié avant d'être emballé pour garantir que vous, le client, recevez le produit de qualité dont vous vous attendez de NAPOLÉON.

GARANTIE LIMITÉE DU CLIMATISEUR MURAL NAPOLÉON

Les matériaux suivants et la fabrication de votre nouveau climatiseur mural NAPOLÉON sont garantis contre les défauts. Si le compresseur ou toute autre pièce s'avère défectueux durant les 6 premières années, à partir de la date d'achat originale, NAPOLÉON remplacera ces composants à l'exception de la télécommande qui est couverte pendant la première année seulement. Si une pièce devait s'avérer défectueuse en raison d'un défaut durant la première année, NAPOLÉON se réserve le droit de remplacer la pièce défectueuse, ou l'évaporateur ou le condensateur en entier à sa discrétion. Les frais de diagnostic, de transport ou les coûts de main-d'oeuvre relatifs aux réparations garanties ne sont pas couverts.

* Étant donné que la fabrication de chaque modèle varie, la garantie s'applique uniquement aux composants spécifiques de votre appareil.

CONDITIONS ET LIMITATIONS

NAPOLÉON garantit ses produits contre les défauts de fabrication à l'acheteur d'origine seulement. L'enregistrement de la garantie n'est pas nécessaire. Fournissez simplement une preuve d'achat ainsi que le modèle et les deux numéros de série afin d'effectuer une réclamation de garantie.

NAPOLÉON se réserve le droit de demander à son représentant d'inspecter tout produit ou pièce avant d'honorer toute réclamation. L'achat doit avoir été fait par l'entremise d'un détaillant NAPOLÉON autorisé et sous réserve des conditions et limitations suivantes : Cette garantie du fabricant n'est pas transférable et ne peut être prolongée ou étendue par aucun de nos représentants sans autorisation.

L'appareil doit être installé par un installateur ou entrepreneur qualifié. L'installation doit être faite conformément aux instructions d'installation incluses avec le produit et à tous les codes d'incendie et de construction locaux et nationaux. Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages causés par un mauvais usage, un manque d'entretien, une perte de réfrigérant, un accident, des altérations, des abus ou de la négligence, et l'installation de pièces d'autres fabricants annulera cette garantie.

Cette garantie limitée ne couvre pas non plus les égratignures, les bossellements, la corrosion ou la décoloration causés par une chaleur excessive, des produits d'entretien chimiques et abrasifs.

Au cours de la première année seulement, cette garantie s'étend à la réparation ou au remplacement des pièces garanties dont les matériaux ou la fabrication sont défectueux à la condition que le produit ait été utilisé conformément aux instructions de fonctionnement et dans des conditions normales.

Après la première année, NAPOLÉON peut, à sa discrétion, se libérer entièrement de toute obligation en ce qui concerne cette garantie en remboursant à l'acheteur d'origine le prix de gros de toute pièce garantie qui est défectueuse.

NAPOLÉON ne sera pas responsable de l'installation, de la main-d'oeuvre ou autres dépenses relatives à la réinstallation d'une pièce garantie et de telles dépenses ne sont pas couvertes par cette garantie.

Nonobstant toutes les dispositions contenues dans la Garantie Limitée, la responsabilité de NAPOLÉON sous cette garantie est définie comme ci-dessus et elle ne s'étendra à aucun dommage accidentel, consécutif ou indirect.

Cette garantie définit l'obligation et la responsabilité de NAPOLÉON en ce qui concerne l'appareil NAPOLÉON. Toute autre garantie énoncée ou implicite concernant ce produit, ses composants ou accessoires est exclue.

NAPOLÉON n'endosse ni n'autorise aucun tiers à assumer en son nom, toute autre responsabilité concernant la vente de ce produit.

Tout dommage causé à l'appareil par l'eau, les dommages causés par les intempéries, de longues périodes d'humidité, la condensation, des produits chimiques ou produits d'entretien nuisibles ne seront pas la responsabilité de NAPOLÉON.

Toutes les pièces remplacées en vertu de la politique de Garantie Limitée ne peuvent faire l'objet que d'une seule réclamation.

Toutes les pièces remplacées au titre de la garantie seront couvertes pour une période de 90 jours à partir de leur date d'installation.

Le fabricant peut exiger que les pièces défectueuses ou les produits soient retournés ou que des photos numériques soient fournies pour valider la réclamation. Les produits retournés doivent être expédiés port payé au fabricant pour une inspection en usine. Si un produit est déclaré défectueux, le fabricant le réparera ou le remplacera.

Avant d'expédier votre appareil ou les pièces défectueuses, votre détaillant doit obtenir un numéro d'autorisation. Toute marchandise expédiée à notre usine sans autorisation sera refusée et retournée à l'expéditeur.

Les coûts d'expédition ne sont pas couverts par cette garantie.

Des frais de services supplémentaires peuvent être appliqués si vous cherchez à obtenir des services au titre de la garantie auprès d'un détaillant.

TOUTES LES SPÉCIFICATIONS ET LES CONCEPTIONS SONT SUJETTES À MODIFICATIONS SANS PRÉAVIS EN RAISON DES AMÉLIORATIONS CONSTANTES APPORTÉES AU PRODUIT. NAPOLÉON EST UNE MARQUE DE COMMERCE DÉPOSÉE DE WOLF STEEL LTÉE. BREVETS U.S. 5.303.693.801 - CAN. 2.073.411, 2.082.915 © WOLF STEEL LTÉE.